
RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

Présents : **Le Goux Jean Pierre, Jourden Jean-Yves, Larvor Dominique, Baron Joseph, Ollivier-Henry Alain, Le Scel Marthe, Cesbron Virginie, Le Meur-Bourdon Claudie, Saintillan Aurélie, Guillou Alain, Dartiailh Emmanuel.**

Absents excusés : **Steunou-Roquinarc'h Solène, Briand-Lefrançois Aline, Le Roy Maryline, Bourdois Marie-Laure.**

Pouvoir de Mme Steunou-Roquinarc'h à Mr Le Goux Jean Pierre
Pouvoir de Mme Le Roy Maryline à Mr Dartiailh Emmanuel

Secrétaire de séance : **Le Scel Marthe.**

POINT SUR L'ECOLE

EFFECTIFS

Monsieur Emmanuel DARTIAILH informe le conseil municipal que les effectifs après les vacances de la Toussaint sont de 116 élèves + 9 élèves à venir en janvier.
115 élèves sont prévus à la rentrée 2023/2024.

PROJETS PÉDAGOGIQUES

- Pour toutes les maternelles, travail sur le loup et la forêt
- Classe de Marie Arthur : classe du jeudi dehors dans la Vallée
- Classe de Marine Maudet et Corinne Ogel : projet auprès du jardin et notamment les vers de terre
- Classes de GS : piscine
- Cycle 2 : sortie de 3 jours les 6, 7 et 8 mars à la Chapelle Neuve. Le séjour reviendra à 40 € pour la famille de l'enfant après participation de l'Amicale Laïque. Le transport sera pris en charge par la mairie
- CM : projet autour de l'eau, de la faune et de la flore. Une visite du port de Saint-Quay-Portrieux est programmée ainsi qu'un repas à la Closeraie.
- Une matinée Kayak est prévue pour les CM1
- Des séances d'initiation au handball vont commencer prochainement.
- La classe d'Emilie James a réalisé une affiche contre le harcèlement dans le cadre de la journée contre le harcèlement. Après présentation de leur travail à Monsieur Le Maire, l'affiche a été apposée en mairie.

PERSONNEL

Démission de Mme Duros Florence. Nous avons fait appel à du personnel de l'agence d'intérimaires Samsic pour la remplacer après les vacances de la Toussaint.

AUTRES

- Un exercice d'intrusion à l'école a été réalisé le 22 novembre Le volume sonore est à revoir.
- Gestion de l'énergie : les élus de la commission école se proposent de travailler sur la gestion de l'énergie afin de sensibiliser les élèves et les enseignants et personnels sur la question pour une mise en application en janvier.

- Leff Dance : quatre spectacles de danse vont tourner dans les communes du Leff Armor. Comme l'an dernier, les communes désireuses d'accueillir des représentations peuvent se positionner avant le 15 décembre. Il est question de se rapprocher des enseignants pour savoir si la date du jeudi 16 mars leur conviendrait et éventuellement de se positionner si les communes non desservies en 2022 ne s'engagent pas.
- Sapin de Noël à positionner devant l'école sur la place du marché.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Réalisation de 2 abribus (l'un à la sortie de l'école près de la boulangerie et l'autre à Kerouarin) par Ederm Guinamant pour 3436.04 € HT,
- Signalisation routière horizontale au carrefour Rue de Coat Nay / Rue de Ploumagoar par BSM pour 490 € HT,
- Electricité à la Bibliothèque : 7 dalles led, radiateur et prises de courant dans le nouveau bureau, éclairage dans les sanitaires, remplacement du thermostat, tableau électrique pour 2761 € HT par la SARL Le Carré-Le Gall,
- Pose d'un compteur au local chasseur par la SARL Le Carré-Le Gall pour 235 € HT
Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux.
- Travaux route de Ploumagoar : les études et estimations des accès école et mairie des éléments de sécurité et de ralentissement complémentaires dans l'axe du bourg et à Coat Nay vont être complétés pour monter le dossier d'accompagnement financier DETR, DSIL, Département.

RAPPORT SUR L'EAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par décret n°95-635 du 8 mai 1995, il est demandé au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Il informe l'assemblée qu'un abonné domestique consommant 120 m³ payera 311.14 € TTC, donc en moyenne 2.59 €/m³, soit +2.63 % par rapport à 2021.

Il est à noter que le tarif actuel appliqué est 3 % en dessous des tarifs pratiqués par Leff Armor Communauté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- CONSIDERANT que la qualité et la quantité d'eau potable distribuée par le Syndicat d'Avaugour sont satisfaisantes,
- ADOPTE le rapport sur la qualité et le prix du service d'eau potable 2021.

RAPPORT D'ACTIVITES DU LEFF ARMOR

L'article L5211-39 du CGCT dispose que "le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

Vu l'article L5211-39 du CGCT,

Vu le rapport d'activités 2021 de Leff Armor communauté et entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2021 et APPROUVE le rapport d'activités du Leff Armor Communauté.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal complète la délibération prise lors du précédent Conseil en précisant que la protection sociale complémentaires est ouverte aux contractuels de plus d'un an d'ancienneté.

REGULARISATIONS FONCIERES

- Commune / lotissement Impasse de la Fontaine – La Villeneuve :
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de régulariser la route communale cadastrée section A n° 1142 et 1129 qui dessert les quatre lots du Lotissement « Impasse de la Fontaine – la Villeneuve ». Celle-ci doit être transférée dans le domaine public.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Autorise Me Rolland, Notaire à Châtaudren, à préparer l'acte notarié et autorise le Maire à signer tout acte en rapport avec cette cession.
- Commune / Delisle :
Dans le cadre de la vente de propriété de Monsieur Le Clech à Madame Delisle Aurélie au Guerglas, Mme Delisle nous a informé de son intention de racheter la parcelle cadastrée D 1181 actuellement propriété de la Commune. L'ensemble représente 3 ares 76.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Autorise le Maire à signer tout acte en rapport avec cette cession
Fixe le prix de vente à 5 € le m²,
Les frais d'acte incombent à Mme Delisle Aurélie.
- Commune / GFA d'Avaugour :
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de régulariser un certain nombre de parcelles au Pelen qui ont été transposées depuis une trentaine d'année en route communale. Ces parcelles (F 1262, E 403, E 405, E 407, E 408, E 398, E 396, E 410, E 412, E 393, E 390, E 417) font toujours partie des biens du GFA d'Avaugour pour le cadastre. Il convient que cette emprise de 24 a 24 ca soit régularisée pour l'euro symbolique.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Autorise Me Bomard, Notaire à Callac, à régulariser ces emprises et autorise le Maire à signer tout acte en rapport avec cette cession.
- Commune / Le Dantec :
Monsieur Anthony Le Dantec, propriétaire de la parcelle F 894 et F 895 au Croissant, avait fait la demande en 2009 de la modification du carrefour du Croissant:
La parcelle n° 894 était entourée des voies allant du bourg vers le Restol, et de la Croix des Maisons vers Le Restol Kerhors, un chemin séparant les parcelles N° 894 et n° 895.
La demande de Monsieur Anthony Le Dantec concernait :
 - la suppression du chemin situé entre les deux parcelles 894 et 895,
 - la déviation au niveau du Croissant de la voie allant du Restol - Kerhors vers la Croix des Maisons, qui au lieu de passer entre les parcelles 894 et les parcelles 952 - 953, passerait entre la parcelle 894 et la parcelle 248 pour ensuite traverser la parcelle 895 (à l'endroit le plus approprié) pour rejoindre la voie actuelle rejoignant la Croix des Maisons.

L'emprise de la nouvelle voie dans la parcelle n° 895 (appartenant à Mr Le Dantec) a été cédée à la Commune de Lanrodec en échange des voies supprimées, les travaux de terrassement et d'empierrement de la nouvelle voie étant à la charge du demandeur, • Monsieur Le Dantec.

Il avait été décidé en 2009 que les frais de géomètre et de notaire seraient partagés.

Cette emprise a été régularisée en 2013 avec le parcellaire cadastral correspondant.

La commune a récupéré la parcelle F 1369 de 360 m² et une partie de l'ex parcelle F 894p (aujourd'hui parcelles F 1398 et 1399) soit 11 m². Monsieur Le Dantec a récupéré de la Commune le délaissé communal de 441 m² (aujourd'hui parcelle F 1400).

Ces parcelles ne sont pas régularisées sur le cadastre à ce jour. Elles pourront ne l'être qu'après signature d'un acte de cession ou d'échange.

Les frais d'acte (Office Notariale de Plouagat) seront partagés entre la Commune et Mr Le Dantec Florian, frère héritier de Monsieur Le Dantec Anthony, décédé depuis.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document et acte en rapport avec cette régularisation.

EMBAUCHE D'UN CAE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'embauche de Monsieur Le Béhec Maxime à compter du 1^{er} décembre 2022 pour une durée de 11 mois à raison de 35 heures par semaine. Il est embauché dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

NOUVELLE ANTENNE A LA CROIX DES MAISONS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une nouvelle antenne téléphones mobiles Bouygues et SFR va être installée sur le domaine public au lieu-dit « la Croix des Maisons ». La précédente délibération ne mentionnait pas les parcelles concernées comme le demande la convention. Ainsi, le Maire précise à l'Assemblée que l'antenne se situera sur les parcelles C 1256 (Lan Croas), C 1254 (Crois des Maisons) et C 1214 (Le Chemin).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet et autorise le maire à signer la convention et autres documents liés à ce dossier.

SALON DES MAIRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que la Commune prendra en charge les frais de déplacement et frais de logement des élus qui se rendront au Salon des Maires du 23 au 25 novembre 2022, à savoir Mme Le Roy Maryline, Mme Steunou-Roquinarc'h Solène, Mme Briand- Le François Aline.

La mairie réglera la facture de 996.52 € TTC à l'Hôtel Eden (Paris 15°) ainsi que la facture de transport ferroviaire à l'agence Rouillard de Guingamp d'un montant de 553.80 €

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2013 à 2021 pour un montant de 1804.87 euros
Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 25 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- titres n°314, 371, 438, 528 de l'exercice 2013, (montant : 143.16 €),
- titres n° 43, 58, 101, 134, 208, 239, 308, 364, 424, 464, 564 de l'exercice 2014 (montant : 371.80 €),
- titres n° 36, 71, 116, 148, 162, 203, 270, 300, 348, 381 de l'exercice 2015 (montant : 391.23 €),
- titres n° 31 + partie des rôles 2, 6, 7 et 8 de l'exercice 2016 (montant : 160.20 €),

- parties des rôles 5 et 8 pour l'année 2018 (montant : 8 €),
- titre n° 233 et une partie du rôle 4 pour l'année 2019 (montant : 43.24 €),
- titre n°.5, 13, 163 et une partie du rôle 22 de l'exercice 2020, (montant 686.80 €)
- une partie du rôle.30 de l'exercice 2021, (montant : 0.44 €)

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1804.87 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE

Jeunes sportifs : accueil des jeunes sportifs de la commune le vendredi 25 novembre à 19 heures. Cette rencontre permettra dans un premier temps de recenser les jeunes de la Commune qui pratiquent une activité sportive, de connaître les différentes disciplines représentées et les niveaux de performance actuels de ces jeunes. Ce sera aussi l'occasion de connaître leurs ambitions et de souligner leur investissement dans le domaine sportif, de les valoriser et les encourager. Le but est de suivre leur évolution et de les mettre en lumière au fur et à mesure de leur progression et de leurs titres ou victoires obtenus.

Marché de Noël le 4 décembre à Kerprin : 18 exposants sont attendus. Un zoom sur chacun d'eux sera réalisé sur la page Facebook.

Noël des personnels, bénévoles et enseignants : il aura lieu le 16 décembre à 18 heures. Un colis d'environ 25/30 € sera offert à chacun. Idem pour les anciens de plus de 80 ans non présents au repas du 11 novembre. Le colis des personnels reste au niveau de celui de 2021, soit environ 60 €.

Spectacle des enfants : la bibliothèque organise un spectacle pour enfants le 14 décembre dans la salle polyvalente. Places limitées à 80 personnes.

Anniversaire de la Galerie : la Commission culture/communication est chargé de réfléchir à l'animation qui sera organisée pour les 25 ans de la Galerie. L'évènement aura lieu en été 2023.